

Conclusions 2023 du département du Travail des États-Unis sur les pires formes de travail des enfants

Bénin

En 2023, le Bénin a réalisé des progrès modérés sur la voie de l'élimination des pires formes de travail des enfants. L'État a établi un partenariat avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour former les juges, les policiers et les travailleurs sociaux aux cadres et outils techniques et juridiques de détection, d'enquête et de poursuite des affaires liées à la traite des enfants. Il a également coopéré avec les gouvernements gabonais, togolais et congolais ainsi qu'avec l'Organisation internationale de police criminelle pour faire rapatrier les enfants rescapés par-delà les frontières internationales. Plusieurs politiques étaient également en cours d'élaboration pour lutter contre le travail des enfants en 2023, notamment une feuille de route pour intégrer le Bénin dans l'Alliance 8.7 de l'Organisation internationale du travail, mais aussi des plans d'action sectoriels pour lutter contre le travail des enfants dans les mines, les carrières et le travail domestique. Cependant, le gouvernement ne respecte pas ses accords internationaux en matière d'éducation, car il ne fournit pas un enseignement de base gratuit et universel pendant une période minimale de neuf ans. Par ailleurs, le manque de financement de l'Inspection du travail pourrait entraver les mesures publiques de protection des enfants contre les pires formes de travail des enfants. Enfin, en raison de l'absence d'un système unifié de collecte de données numérisées, les dossiers sont enregistrés sur papier et doivent faire l'objet de recherches manuelles, ce qui complique la compilation et le partage des informations concernant l'application de la loi.

Les mesures suggérées ci-dessous – si l'État les appliquait – combleraient les lacunes identifiées par le département du Travail des États-Unis relatives à la mise en œuvre des engagements internationaux du Bénin visant à éliminer les pires formes de travail des enfants.

Domaine	Mesure proposée
Cadre juridique	Adopter une loi prévoyant l'enseignement de base gratuit et obligatoire pendant neuf ans, y compris pour le premier cycle du secondaire.
	Relever l'âge de fin de la scolarité obligatoire de 11 à 14 ans afin qu'il coïncide avec l'âge minimum d'admission à l'emploi.
Application	Augmenter le nombre d'inspecteurs du travail de 72 à 120 afin de couvrir convenablement la population active, qui compte environ 4,8 millions de travailleurs.
	Augmenter les fonds alloués à l'Inspection du travail pour mener des enquêtes approfondies à l'échelle nationale, y compris dans les secteurs où le travail des enfants est très répandu, tels que les mines, les carrières, la pêche et le travail domestique.
	Permettre à l'Inspection du travail de mener librement des inspections dans le secteur de l'agriculture.

Domaine	Mesure proposée
	<p data-bbox="459 237 1427 352">Veiller à ce que les inspections du travail ne soient pas entravées par l'obligation de les mener par un comité d'inspecteurs du travail, d'agents de politique et de travailleurs sociaux.</p> <hr/> <p data-bbox="459 363 1427 583">Mettre en place un système unifié de collecte de données numériques permettant la compilation et le partage des informations relatives à l'application des lois sur toutes les pires formes de travail des enfants entre le ministère du Travail et l'Office central de protection des mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains relevant du ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique.</p> <hr/> <p data-bbox="459 594 1427 709">Publier des données sur les efforts de répression pénale, en précisant le nombre d'auteurs condamnés et si des peines ont été imposées pour les infractions concernant les pires formes de travail des enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 720 1427 877">Étendre les services de protection à l'enfance de l'Office central de protection des mineurs, de la famille et de la répression de la traite des êtres humains aux commissariats de police des 12 départements du Bénin et fournir une assistance juridique aux victimes de la traite.</p>
Coordination	<p data-bbox="459 898 1427 1014">Veiller à une coordination efficace entre les différents organismes, notamment en précisant les mandats institutionnels et en améliorant la communication concernant la collecte et le partage des données.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1024 1427 1108">Veiller à ce que le Comité directeur national de lutte contre le travail des enfants soit actif et publier les efforts entrepris chaque année.</p>
Politiques gouvernementales	<p data-bbox="459 1119 1427 1234">Consacrer des moyens adéquats au soutien de la mise en œuvre de toutes les politiques relatives aux pires formes de travail des enfants, notamment le Plan national d'action de lutte contre la traite des personnes.</p>
Programmes sociaux	<p data-bbox="459 1245 1427 1476">Augmenter le nombre d'écoles et d'enseignants. Assurer la sécurité et le bien-être des enfants à l'école, en particulier des filles, et fournir des installations sanitaires et des aménagements pour les besoins menstruels adéquats. Fournir des infrastructures accessibles et accroître les options en matière de transport ; alléger le fardeau financier associé à la scolarité. Éliminer les obstacles à l'éducation en assurant l'enregistrement des naissances de tous les enfants.</p> <hr/> <p data-bbox="459 1486 1427 1598">Établir des programmes pour s'attaquer aux pires formes de travail des enfants, notamment dans l'agriculture, le travail domestique et l'exploitation sexuelle commerciale.</p>